

Crise sanitaire : des impacts sociaux différenciés

Populations fragilisées, inégalités accentuées... L'impact social de la crise sanitaire a été peu abordé par les médias et dans les discours politiques.

La section LDH de Toulouse s'est intéressée au cas des femmes et des populations précaires. A l'appui, divers rapports parus dans la période.

Henri SANTIAGO-SANZ, Marie ATTEIA et Philippe LEBAILLY, membres de la section LDH de Toulouse

Alors qu'elles ont été et sont toujours fortement mobilisées dans l'effort collectif pour lutter contre la pandémie, les femmes ont été très affectées par cette crise, comme le montre le rapport du Conseil économique, social et environnemental (Cese) « Crise sanitaire et inégalités de genre », publié en mars 2021⁽¹⁾.

L'accès aux soins leur a été plus difficile notamment parce que les services assurant des IVG ont été réorientés vers la lutte contre la Covid. Ainsi, pendant le premier confinement, les signalements de ces difficultés auprès du numéro vert national « Sexualités, contraception, IVG » ont augmenté de 320 %, par rapport à la même période en 2019.

La crise sanitaire a également eu pour conséquences de renforcer l'isolement des femmes, d'augmenter les cas de violences conjugales et les situations de dépendance des victimes vis-à-vis de leurs agresseurs. Pendant le premier confinement, les interventions des forces de l'ordre à domicile et dans la sphère familiale ont augmenté de 42 %, tandis que pendant le second, la plateforme « arretonslesviolences.gouv.fr » a enregistré une hausse des signalements de 60 %. Le 3919, numéro dédié aux femmes victimes de violences, a quant à lui compté cinquante-deux-mille appels

entrants en avril et mai 2020, soit plus que pendant toute l'année 2019.

Par ailleurs l'impact des confinements sur la santé mentale des femmes a été plus marqué, avec une augmentation de l'anxiété, des troubles du sommeil, de la concentration, mais aussi des addictions et une consommation d'anxiolytiques. Dans le cadre professionnel, on a observé un nombre plus important de salariés en arrêt maladie pour troubles psychologiques (9 % avant le premier confinement, 18 % après). Des professions très sollicitées pendant la crise et où les femmes sont plus nombreuses ont été surexposées aux risques psychosociaux : selon une enquête menée par l'Ordre national des infirmiers⁽²⁾, la proportion d'infirmières et d'infirmiers en situation d'épuisement professionnel est de 57 %, contre 33 % avant la crise.

Pour les femmes, des inégalités amplifiées

Plusieurs études ont aussi établi un lien entre l'impact psychologique, subi plus fortement par les femmes pendant cette

période, et la plus grande charge domestique et de soin qui a reposé sur elles en période de confinement. On a ainsi assisté à de véritables burnouts, tant professionnels que « domestiques » et « parentaux ». La répartition des tâches domestiques et parentales et les conditions de télétravail ont en effet été moins favorables aux femmes. Avant la pandémie, les femmes consacraient en moyenne trois heures trente aux tâches domestiques et parentales, contre deux heures pour les hommes. Une enquête Insee avait montré qu'entre 1999 et 2010, le temps moyen journalier qu'y consacraient les femmes avait baissé de vingt-deux minutes, et celui des hommes augmenté d'une minute. Or ces évolutions très lentes de la répartition des tâches au sein du couple hétérosexuel ont été fortement remises en cause, avec le confinement et le télétravail.

A titre d'exemple, dans le secteur de la recherche, plusieurs revues scientifiques ont constaté une baisse du nombre de publications féminines, quand celui des hommes augmentait. Les chercheuses ont eu moins de temps que les hommes pour

« La pandémie, avec le confinement et le télétravail, a remis en cause des dynamiques de progrès vers l'égalité femmes-hommes, et cela constitue un avertissement sur l'ampleur du travail de fond qu'il reste à accomplir. »

(1) www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2021/2021_11_crise_sanitaire_inegalites_genre.pdf.

(2) www.ordre-infirmiers.fr/actualites-presse/articles/covid19-alerte-situation-infirmiere.html.

accomplir les tâches favorisant la visibilité de leurs travaux, avec d'importantes répercussions à prévoir sur l'avancement de leurs carrières.

L'accroissement de la charge de travail domestique a pu aussi conduire davantage de femmes à renoncer au travail rémunéré ou à envisager de travailler à temps partiel pour mieux assumer leurs responsabilités familiales. Elles ont aussi été plus nombreuses à se mettre en arrêt de travail pour garde d'enfants, lors du premier confinement, du fait de la fermeture des écoles.

Pendant cette même période les femmes n'ont été que 19 % à considérer leurs conditions de télétravail comme « très bonnes », contre 33 % des hommes (enquête de la CFDT, en avril 2020)⁽³⁾. L'enquête « Coronavirus et confinement » de l'Ined⁽⁴⁾ a montré que 39 % des hommes en télétravail ont disposé d'une pièce spécifique pour ce faire, contre seulement 25 % des femmes. Le télétravail, cumulé à la garde d'enfants, a exacerbé les inégalités de genre. Les femmes enseignantes ont notamment été plus nombreuses que leurs homologues masculins à être éprouvées ou stressées : 58 %, contre 47 % (enquête Ugict-CGT en mai 2020⁽⁵⁾).

Quant aux femmes qui ont continué d'exercer leur emploi sur leur lieu de travail, en particulier dans les métiers mis sous tension du fait de la crise sanitaire, elles ont été prises en étau, entre l'intensification de leur charge de travail et les tâches familiales.

Le rapport du Cesr avance quelques perspectives pour disposer d'indicateurs générés, et pour réactiver les actions d'édu-

(3) https://f3c.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2020-05/20200428_cfdt_rapport_salaries_face_a_l_epidemie_covid19.pdf.

(4) Institut national d'études démographiques : www.ined.fr/fichier/rte/General/ACTUALIT%C3%89S/Covid19/COCO-NEL-note-synthese-vague-11_Ined.pdf.

(5) <https://ugictcgtr.fr/le-travail-des-femmes-au-temps-du-confinement>.

(6) Rapports du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), rapport sur la pauvreté 2020 du Secours catholique, Baromètre pauvreté 2020 du Secours populaire, rapport 2021 de la Fondation Abbé Pierre sur la question du mal-logement.

(7) Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

(8) Commission nationale consultative des droits de l'homme.

(9) Institut de recherches économiques et sociales.

(10) Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

cation à l'égalité et de lutte contre les stéréotypes de genre. Parce que la pandémie n'est pas aveugle au genre, la réponse ne devrait pas l'être non plus. Or, lors de l'élaboration du plan de relance par le gouvernement, l'impact différencié des mesures d'aide sur l'emploi des femmes et des hommes n'a pas été pris en compte. Le Cesr recommande donc de recourir au principe d'éga-conditionnalité, qui consiste à « *conditionner l'attribution des fonds publics au respect de règles paritaires ou d'actions pour l'égalité et la mixité entre les femmes et les hommes* ». La pandémie, avec le confinement et le télétravail, a remis en cause des dynamiques de progrès vers l'égalité femmes-hommes, et cela constitue un avertissement sur l'ampleur du travail de fond qu'il reste à accomplir. Les mesures pour répondre à l'urgence de la crise ne doivent pas faire oublier l'effort structurel pour faire évoluer les représentations collectives et les stéréotypes de genre. A cet égard, l'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge est un levier clef qui doit être réactivé. De même, des campagnes grand public de sensibilisation à l'égalité doivent être menées prioritairement sur les violences faites aux femmes et sur la répartition des tâches domestiques et parentales au sein des couples hétérosexuels.

Davantage de populations précaires et pauvres

Ladite crise sanitaire provoquée par la Covid s'est accompagnée d'une inquiétante crise sociale dont on ne mesure encore qu'imparfaitement l'ampleur. Les populations précarisées le sont plus encore, et de nouvelles franges de population les ont rejointes.

De nombreux rapports⁽⁶⁾ inquiètent. D'après l'Unedic⁽⁷⁾, neuf-cent-mille emplois devraient disparaître d'ici la fin de l'année 2021. Des emplois précaires pour l'essentiel, tenus par des travailleurs déjà à la lisière de la fracture sociale : saisonniers, intérimaires, autoentrepreneurs, personnels divers du monde de la culture, avec des contrats à durée déterminée mais aussi des CDI. Les jeunes sont nombreux à être concernés, parmi lesquels les étudiants, paradoxalement privés de l'aberrante obligation de cumuler petits boulots et études. Beaucoup devraient voir leurs problèmes relatifs au logement s'aggraver. Devant ces pertes massives d'emplois, comment comprendre une



© DR

réforme de l'assurance chômage qui, à l'inverse des déclarations de bonnes intentions (le « *quoi qu'il en coûte*... »), va précariser plus encore de nombreux chômeurs, si elle est mise en œuvre ?

La pauvreté a gagné des catégories de population qui, jusque-là, arrivaient tant bien que mal à « joindre les deux bouts ». La CNCDH⁽⁸⁾ parle de 8,9 millions de personnes pauvres (percevant moins de 1 041 euros par mois), dont 2,2 millions en situation d'extrême pauvreté (moins de 694 euros), quand ATD Quart monde évoque 10 millions de personnes sous le seuil de pauvreté. L'Ires⁽⁹⁾ constate quant à lui que 6 à 7 millions de personnes ont désormais du mal à payer leur logement. Le Secours populaire et Les Restos du cœur ont accueilli 30 % de personnes supplémentaires, depuis le début de la crise. D'après le Secours catholique, et selon les chiffres du ministère de la Santé et des Solidarités, 8 millions de personnes ont besoin de l'aide alimentaire, chiffre identique à ceux des Banques alimentaires, qui rappellent que si la moitié des bénéficiaires de l'aide alimentaire en 2021 ne sont inscrits que depuis un an, la situation actuelle ne fait que renforcer une tendance systémique à l'augmentation de la pauvreté en France, les bénéficiaires étant passés de 2,8 millions en 2008 aux 8 millions d'aujourd'hui. Selon le Secours catholique,



*Le Secours populaire et Les Restos du cœur ont accueilli 30 % de personnes supplémentaires, depuis le début de la crise sanitaire.
Ci-contre une distribution alimentaire par Les Restos du cœur, en novembre 2020, dans le 19^e arrondissement de Paris.*

il ne reste aux familles accueillies qu'entre 2 et 9 euros par jour et par personne, une fois payées les charges incompressibles (loyers, assurances, etc.). Ce qui élimine les loisirs, bien sûr, et réduit dramatiquement la ration alimentaire : un Français sur sept saute des repas, selon l'association.

Le plan France relance, indigne des enjeux

Face à cette aggravation brutale et dramatique de la situation des plus démunis, les politiques publiques sont décevantes.

En 2020, gouvernement et Fonds européen d'aide aux plus démunis (Fead) ont augmenté de 144 millions d'euros l'aide alimentaire. Pourtant, bien au-delà du confinement, et localement, en l'occurrence à Toulouse, on n'en voit pas les effets : des volontaires ont dû effectuer des collectes et distributions dans les rues, squats et bidonvilles. Les aides exceptionnelles versées au fil des mois (les repas Crous

à 1 euro, les 200 euros aux jeunes, les 100 euros enfants ou chèques services...) ont, selon le CNLE⁽¹⁰⁾, « *légèrement soulagé, sans guérir* ».

Et que dire du « plan France relance » ? Sur 100 milliards, seuls 100 millions sont fléchés vers la lutte contre l'aggravation des précarités. Ceci sous forme d'appels à projets concernant précarité alimentaire et accès aux biens essentiels, accès aux droits, soutien aux familles, insertion sociale et professionnelle. Pour exemple, sur les 262 projets déposés dans la région Occitanie, 47 ont été retenus (soit l'équivalent de 3 892 000 millions d'euros). Parmi ceux-ci : la modernisation de locaux d'associations, l'achat de véhicules frigorifiques, la création de chambres froides, le développement d'épiceries solidaires itinérantes... pour ne nous en tenir qu'à l'alimentaire.

Ces attributions exceptionnelles sont non négligeables, mais d'une insuffi-

sance critique. Ainsi le collectif Alerte, soit trente-cinq fédérations et associations nationales, dont la LDH, et quatorze collectifs locaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, s'indigne-t-il, parmi d'autres organisations, de ce 1 % des 100 milliards attribués à la lutte contre la pauvreté. Il en appelle, dans l'urgence, à l'attribution de 100 millions supplémentaires – appel poliment rejeté –, mais surtout à des politiques autrement plus ambitieuses afin d'éradiquer structurellement la pauvreté dans notre pays : à commencer par les revalorisations significatives du RSA – et son ouverture dès 18 ans –, des APL, tenant compte des impayés de loyers, une politique de sécurisation alimentaire, l'accès aux soins pour tous, l'ouverture des droits en santé pour les étrangers, le développement de l'insertion par l'activité économique (IAE) et les contrats aidés, la lutte contre l'isolement social. De son côté, le Secours catholique, et bien d'autres, préconisent un revenu minimum garanti inaliénable et inconditionnel à hauteur de 893 euros, à la place de la batterie d'aides ponctuelles, ciblées, conditionnelles et minimales.

Nous sommes donc loin du compte : entre aménagements conjoncturels et poudre aux yeux, les politiques actuelles ne stopperont en rien l'aggravation massive des précarités. Le respect des droits fondamentaux des populations exige des politiques structurelles, mises en œuvre tant par l'Etat que par les collectivités territoriales, dans le cadre d'une autre politique de répartition des richesses. ●

« Entre aménagements conjoncturels et poudre aux yeux, les politiques actuelles ne stopperont en rien l'aggravation massive des précarités. Le respect des droits fondamentaux des populations exige des politiques structurelles, mises en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales, dans le cadre d'une autre politique de répartition des richesses. »